



**DOSSIER PRESSE
CITÉ ÉDUCATIVE
NÎMES 2024**

Le dispositif Cité Éducative de la Ville de Nîmes

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations et habitants.

3 objectifs

Trois grands objectifs guident l'ambition des cités éducatives sur le terrain, qui se traduisent par de très nombreuses actions pour :

- **Conforter le rôle de l'école** : là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être plus attractive et rayonnante sur son environnement.
- **Promouvoir la continuité éducative** : la continuité éducative doit être organisée autour de l'école, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes contribuant à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.
- **Ouvrir le champ des possibles** : les enfants et les jeunes doivent trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

Pour le territoire nîmois, le label « cité éducative » a été reconduit en 2024 sur le quartier prioritaire de la Ville (QPV) Pissevin Valdegour.

De plus, la concertation engagée par les services de l'État, de l'Éducation nationale et de la ville de Nîmes ont permis de valider l'extension de la cité éducative aux QPV du Chemin bas d'Avignon/Clos d'Orville et du Mas de Mingue.

Dans le cadre de cette Cité éducative renouvelée, les trois cosignataires ont pris des engagements pour apporter des financements supplémentaires à l'action qu'ils conduisent déjà au bénéfice des jeunes de ces quartiers.

Pour les trois prochaines années, la préfecture du Gard mobilisera 750 000 euros, la ville de Nîmes 75 000 euros et l'Éducation nationale 45 000 euros. Le Conseil départemental du Gard a également souhaité s'associer à cette démarche et mobilisera 10 000 euros supplémentaires.

6 axes

Les partenaires ont coconstruit un projet local de renforcement des coopérations des acteurs, un plan d'action et un plan de financement partagé pour les trois prochaines années. Le projet de la cité éducative de Nîmes s'articulera autour de 6 axes :

- **1^{er} axe** : Favoriser le développement langagier des plus jeunes
- **2^e axe** : Promouvoir la santé mentale
- **3^e axe** : Diffuser les valeurs de la République et la citoyenneté
- **4^e axe** : Renforcer l'allers-vers pour inscrire les jeunes dans une pratique sportive régulière
- **5^e axe** : Améliorer l'orientation et l'insertion socio-professionnelle des adolescents et jeunes adultes
- **6^e axe** : Faire de la cité éducative l'outil de synthèse et de renforcement de l'action partenariale au bénéfice des jeunes vivant en QPV.

Les partenaires ont fait le choix de limiter le nombre d'action financées afin de proposer, pour chaque axe de travail, une ou deux actions fortement soutenues sur le plan financier.



1er axe : Favoriser le développement langagier des plus jeunes

La ville de Nîmes portera un projet sur le renforcement du langage (et de la lecture) pour compléter les besoins du 1er degré avec l'achat de matériel et l'installation d'un logiciel. La collectivité mobilisera 25 000 euros sur ce projet en 2024 puis 25 000 euros en 2025.

MDA 30

2eme axe : Promouvoir la santé mentale

Un porteur qui sera bientôt identifié portera un projet visant au renforcement des compétences psychosociales par la formation des personnels communaux et de l'éducation nationale à la technique d'écoute en lien avec le programme de développement affectif et social « PRODAS ». L'État a provisionné la somme de 50 000 euros pour ce projet.

La maison des adolescents du Gard proposera une valorisation des actions existantes en faveur de la promotion de la santé mentale des jeunes. Des sessions de formation « Premiers Secours en Santé Mentale » seront données aux associations QPV, bénévoles

et parents au sein des QPV nîmois. L'État versera la somme de 25 000 euros pour ce projet en 2025.



Enfin, le conseil départemental du Gard a provisionné la somme de 10 000 euros pour travailler également à un projet en matière de promotion de la santé mentale.



3eme axe : Diffuse les valeurs de la République et la citoyenneté

La délégation militaire départementale organisera, dans chacun des quatre collèges du ressort de la cité éducative, un rallye citoyen qui amènera l'ensemble des élèves de troisième à travailler en équipe (composée d'élèves de différents établissements) autour de challenges relatifs à la citoyenneté et aux valeurs de la République. L'État a attribué la somme de 40 000 euros pour l'organisation de cette action.



4eme axe : Renforcer l'allers-vers pour inscrire les jeunes dans une pratique sportive régulière

L'UFOLEP organisera une coordination visant d'une part à faire un état de lieux de l'ensemble des activités sportives et socio-sportives à destination des jeunes vivant en QPV et d'autre part à construire des outils d'allers-vers innovants permettant au maximum de jeunes de s'inscrire dans

une pratique régulière. L'État a accordé un financement de 40 000 euros pour cette action.



5eme axe : Améliorer l'orientation et l'insertion socio-professionnelle des adolescents et jeunes adultes

Face Gard proposera un projet ayant vocation à lever les freins, identifier des parcours et consolider le travail d'orientation pour les 16-25 ans. Une attention particulière sera portée sur des actions au bénéfice des jeunes filles et des actions de sensibilisation seront réalisées dès la classe de cinquième. Une consolidation du « parcours avenir » proposé dans les collèges sera apportée. L'État a accordé la somme de 25 000 euros pour ce projet.

6eme axe : Faire de la cité éducative l'outil de synthèse et de renforcement de l'action partenariale au bénéfice des jeunes vivant en QPV

La cheffe de projet de la cité éducative aura pour mission principale de travailler à une articulation la meilleure possible de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par les partenaires publics au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires nîmois (programme de réussite éducative, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, etc.)

Éditeur : Administration territoriale de l'État dans le Gard

Directeur de la publication : Jérôme Bonet, préfet du Gard

Rédacteur en chef : Mathias Nieps, secrétaire général adjoint de la préfecture du Gard, sous-préfet de la Politique de la Ville

Équipe de rédaction : Ronald Passet, Lucie Garrigou

Conception Graphique : Préfecture du Gard / Cabinet du préfet / Service départemental de la communication interministérielle / Céline Fezard et Charly Abed.

Crédits photographiques, illustrations : Studio30/Adobe Stock

Parution : novembre 2024

Tout droits réservés, novembre 2024.

Contact :

Service départemental de la communication interministérielle

pref-communication@gard.gouv.fr

04 66 36 40 33

www.gard.gouv.fr

